

COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LES MISES A JOUR DES PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DES COMMUNES DE PONTCHARRA SUR TURDINE, DAREIZE, SAINT-LOUP, LES OLMES.

Par arrêté municipal du 2023-295 du 03/08/2023, une enquête publique est ouverte sur demande du Maire de Vindry-Sur-Turdine.

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours consécutifs, sera ouverte en mairie de VINDRY-SUR-TURDINE du 4 septembre 2023 9h au 06 octobre 2023, 12h.

Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné par décision M. Maurice GIROUDON en qualité de commissaire enquêteur.

Révision allégée n°8 du PLU de Pontcharra sur Turdine :

Transformation de la zone A en zone Ui, pour favoriser le développement économique du territoire

Modifications de droit commun n°9 du PLU Pontcharra du Turdine, n°9 du PLU de Les Olmes, n°3 du PLU de Dareizé, n°2 du PLU de Saint Loup

Pour les quatre PLU : mise à jour réglementaire de la zone A

- Secteur Les Olmes :

Modification de la zone AUa4 pour faciliter la mise en œuvre de projets de construction (suppression de la contrainte d'opération d'ensemble). Correction d'une erreur matérielle de zonage (rattachement d'une parcelle à la zone Uia, en raison d'une activité économique existante). Précisions sur l'OAP « La Croisette » pour autoriser la sécurisation du cheminement piéton au droit de la RD 338. Précisions sur l'OAP « cimetière » pour favoriser la construction d'habitat. Précisions sur l'application des OAP dans le cas de réhabilitations

- Secteur Saint Loup :

Ouverture de la zone 1AU à la constructibilité, dans le cadre du projet d'aménagement communal et modification du périmètre de l'ER2. Correction d'une erreur matérielle d'un lotissement pré-existant au PLU classé en zone A au lieu de Ub

- Secteur Dareizé :

Correction d'une erreur matérielle : transformation d'une zone d'habitat Ue en Ua. Autorisation de construction d'extension et annexes (dont piscines) en zone A. Modification OAP : autorisation de construction individuelle et d'assainissement autonome

- Secteur Pontcharra sur Turdine :

Modification de l'objet de l'ER3. Modification de l'Orientement d'aménagement rue de Verdun. Changement de zonage esplanade de la gare. Modification de l'OAP Odilon Lafage.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- Sur support papier à la mairie de VINDRY-SUR-TURDINE, 5 Place Jean XXIII Pontcharra sur Turdine aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnels ;
- Sur internet, aux adresses suivantes : www.vindrysurturdine.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/modifications2023-vindrysurturdine/>
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante mairie@vindrysurturdine.fr
- Directement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences ;

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes. Il contient également un rapport sur les incidences environnementales du projet. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionné ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- 04 septembre 09h-12h, 20 Septembre 14h-17h; 28 septembre 09h-12h, 06 octobre 09h-12h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vindry-Sur-turdine, sur son site internet www.vindrysurturdine.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de cette enquête les décisions susceptibles d'intervenir sont :

L'adoption de la révision allégée n°8 du PLU de Pontcharra sur Turdine, des modifications de droit commun n°9 du PLU Pontcharra du Turdine, n°9 du PLU de Les Olmes, n°3 du PLU de Dareizé, n°2 du PLU de Saint Loup

L'autorité compétente pour prendre la décision sur les évolutions des PLU est Monsieur le Maire de Vindry-Sur-Turdine, M.Christian PRADEL.

La décision, qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, sera délibérée en conseil municipal.